

mentaire qui s'adresse au ministre du Travail concernant les nouveaux bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Comme certaines villes, telles que Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), devront procéder à d'importantes compressions de personnel, le ministre peut-il nous dire quand il fera une déclaration officielle afin que nous puissions déterminer si ces réductions entraîneront une très grave amputation des services mis à la disposition du public?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): J'ai l'intention de présenter un rapport complet dans quelques semaines. Le fait qu'un bureau sera ouvert dans la circonscription du député qui a soulevé cette question tout à l'heure est une preuve que la réorganisation ne sera pas basée sur des considérations politiques.

M. Bell: Le ministre peut-il donner l'assurance qu'il n'y aura pas de changements ou de mutations du personnel tant que la chose n'aura pas été annoncée?

L'hon. M. Mackasey: Je ne peux pas donner d'assurance qu'il n'y aura pas de changement de personnel, monsieur l'Orateur, mais je peux assurer le député que le personnel de la Commission d'assurance-chômage est renseigné par ses représentants au sein des syndicats et qu'on fait tout pour protéger le personnel actuel. On ne réduira pas le personnel, mais il serait naïf de supposer qu'il n'y aura pas certains bouleversements. Nous attendons d'une partie du personnel qu'il accepte, conformément à notre volonté de rendre le service plus efficace, d'être muté d'un bureau à un autre.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. En l'absence du premier ministre, voudrait-il user de toute son influence sur ses collègues du cabinet pour qu'ils donnent la plus haute priorité au chômage dans notre pays? Je pense qu'il peut fort bien justifier sa thèse du fait qu'il a annoncé l'ouverture dans tout le pays de 65 nouveaux bureaux d'assurance-chômage.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AIDE AUX CHÔMEURS AYANT ÉPUISÉ LEUR DROIT AUX PRESTATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma question s'adresse au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Je lui ai demandé jeudi dernier de bien vouloir nous informer au plus tard mardi des mesures, s'il en est, que le gouvernement entend prendre pour remplacer les prestations saisonnières d'assurance-chômage, et il m'a répondu qu'il aurait une annonce à faire mardi. Comme il ne sera pas à la Chambre demain, serait-il disposé à nous donner ces renseignements aujourd'hui ou bien mercredi?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je préférerais attendre à mercredi, monsieur l'Orateur, si le député n'y voit pas d'inconvénient, étant donné que c'est lui qui a d'abord soulevé la question à la Chambre.

LES CHÔMEURS TOUCHANT DES PRESTATIONS DEPUIS AU MOINS QUATRE MOIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aurais une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Quand il fera une déclaration au sujet de l'assurance-chômage, pourrait-il nous dire à peu près combien des 348,000 Canadiens en chômage depuis plus de quatre mois à compter du milieu d'avril, touchent des prestations d'assurance-chômage? Combien n'en touchent pas?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je tâche d'être aussi précis que possible dans ma déclaration de mercredi, monsieur l'Orateur.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA PLÉTHORE DE PERSONNEL DANS LES BUREAUX DE L'IMMIGRATION

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Vu le grand nombre de personnes qui cherchent du travail par l'intermédiaire des bureaux de main-d'œuvre dans tout le Canada et la diminution du nombre des immigrants, ce qui implique une diminution du travail et un surcroît de personnel dans les bureaux de l'immigration, le ministre envisage-t-il de transférer une partie de ce personnel aux bureaux de la main-d'œuvre pour alléger la tâche extrêmement lourde que ces derniers doivent assurer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous suivons naturellement de près la répartition dans les bureaux de l'effectif dont dispose l'ensemble du ministère. Bien qu'une limite ait été fixée aux demandes d'immigration, la tâche n'en a certainement pas été réduite au point qu'il faille envisager sérieusement de pratiquer de réelles compressions de personnel.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE RAPPORT SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant des Communications, le secrétaire d'État. Puisqu'il y a plusieurs semaines déjà que l'ancien ministre des Communications a déposé le rapport sur les télécommunications le ministre peut-il nous dire ce qui se passe et quelle suite on va donner à ce rapport?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le rapport de la Télécommission, monsieur le président, fera l'objet de consultations à divers niveaux et, en particulier, avec les provinces, dans un avenir très rapproché.

[Continuation de la séance]